

Si vous faites un don de 100€...

il vous coûtera moins de 34€...



Depuis août 2025, l'association Société des Régates de Saint-Trojan est officiellement reconnue "association d'intérêt général" par la Direction Générale des Finances Publiques de Charente-Maritime



Si vous désirez faire un don à titre personnel ou au nom d'une entreprise, vous pourrez bénéficier d'une défiscalisation des 2/3 pour un particulier (66%) et de 60 % pour une entreprise. Vous pouvez suivre ces liens pour accéder aux les formulaires correspondants.

[Formulaire "don particuliers"](#)

[Formulaire "don entreprises"](#)

*"Gaston la Glace" qui propose ses délicieuses sorbets sorties des cales de son triporteur le long de la Petit-Plage, est notre premier donateur merci beaucoup pour ce geste amical...*